

Séance du 26 septembre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Christophe BUTTIN, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE, Maryline BELLAVIGNA

EXCUSEES : Céline MAGNINO, Stéphanie GEORGES,

Mme Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

1. Approbation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Val d'Agny

Le Conseil Municipal après avoir entendu la présentation de M. le Maire,

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport de l'exercice 2011 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Agny sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour information M. BERTHIER, vice-président au syndicat, rappelle que M. Jean BADIN succède à M. Denis CHAVRIER comme président. Le syndicat rénove actuellement les canalisations en plomb sur ses communes membres.

2. Subvention aux associations et subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions faites par diverses associations et organismes. Il attire Notamment l'attention sur la demande faite par le CIFODEL, centre de formation des élus.

D'autre part une demande a été faite à la mairie par Mme LEMOINE directrice du groupe scolaire, pour subventionner de la gymnastique et des courses d'orientations.

M. le Maire rappelle au conseil que la commune est membre du Syndicat intercommunale des 4 vallées qui gère le fonctionnement du gymnase de Chatonnay avec tout le matériel nécessaire à ce genre d'activité, et qu'à ce titre elle participe aux frais d'investissement et de fonctionnement. Les enseignantes du groupe scolaire Culin-Tramolé peuvent, en fonction du planning établi entre les autres établissements scolaires, utiliser cette infrastructure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

REJETTE la demande de Mme LEMOINE. Le SIVU qui gère le groupe scolaire adressera un courrier aux parents pour expliquer ce refus.

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations selon la répartition suivante :

ACCA - Asso chasse	50.00	Foyer lycée Bourgoin	35.00	Sou des Ecoles	400.00
ADMR	600.00	Bénévole EPAHD	100.00	SPA	168.00
AFIPAEM	50.00	USSAT	300.00	Les Restos du Cò ur	100.00
AFL - Asso Fêtes et Loisirs	500.00	Rugby Culin-Tramolé	100.00	Poison d'avril	100.00
Bien vivre aux 4 vallées	100.00	SIAD	600.00	Amis Emmaüs	100.00
Croix Rouge	50.00	Arc en Ciel	50.00	Ligue contre le Cancer	160.00
Foyer Collège St Jean	35.00	ASBT - Boules de Tramolé	300.00	FRAPNA	100.00
Mémoire de Bonnevaux	80.00	Les Amis de la Bibliothèque	150.00	CIFODEL	146.00

ion publique d'électricité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que suite à sa demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : Renforcement du poste Verrières (qui alimente entre autre le chemin de Brin).

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 10 445 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 8 680 €
- Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élève à : 556 €
- La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : **1 209 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 10 445 €
- Financements externes : 8 680 €
- Contribution prévisionnelle globale : 1 765 €

PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage d'un montant de 556 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80% et solde 1 209 €

4. Décision modificative N°2 du budget assainissement

M. Le Maire expose au conseil municipal que suites aux remarques de la trésorière principale il s'agit de corriger les erreurs recensées dans le budget soit 2 centimes d'euros.

On amortira de même les subventions perçues de 310 000 € depuis le budget principal (amortissement sur 60 ans).

Suite à l'avis de la commission finances M. le maire propose l'imputation suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section invest	0.02			
D60633 : Four entretien et petits équip		0.02		
D615 : Entretien et réparation		1250.00		
R777 : Quote part des subventions				1250.00
INVESTISSEMENT				
D1391 : Subventions équipement		1250.00		
D2156 : Matériel spécifique	1250.00			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser le Maire à affecter les sommes dans les comptes sus nommés.

er les documents s'oy rapportant.

mmunal

M. Le Maire expose au conseil municipal que suite aux remarques de la trésorière principale il s'agit de corriger les erreurs recensées dans le budget, soit 10 euros.

Suite à l'avis de la commission finances, M. le Maire propose les imputations suivantes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R002 : Excédent antérieur reporté fonct				10.00
D60633 : Fournitures de voiries		10.00		

DECIDE d'autoriser le Maire à affecter les sommes dans les comptes sus nommés.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'oy rapportant.

6. Décision budget communal pour études non réalisées

M. PERRET adjoint aux finances explique au conseil qu'il faut amortir les études réalisées pour le réseau d'œuvres pluviales qui n'ont pas été suivies de travaux, soit une somme de 9 473.29 €.

M. PERRET propose d'amortir cette somme en une seule fois. Il manque cependant des crédits pour

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement	4 835.67			
D6811 : Dotat. aux amort. Immobilisations incorporelles et corporelles		4 835.67		
INVESTISSEMENT				
R280417 : Amortissement des subventions équipement				4 835.67
R021 : Virement section fonctionnement			4 835.67	

réaliser cette opération. M. PERRET propose l'imputation suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'amortir sur un an les études pour le réseau d'œuvres pluviales pour une somme de 9 473.29 €

APPROUVE les imputations proposées.

7. Délibération pour la durée des amortissements du budget assainissement

M. PERRET, adjoint aux finances explique au conseil qu'il s'agit de modifier les délibérations prises le 9/11/2009 et le 8/11/2011 concernant la durée des amortissements des travaux et des subventions de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

M. PERRET propose :

- une durée d'amortissement de 60 ans pour toutes les immobilisations et les subventions d'investissement afférentes aux travaux de la station d'épuration.

- une durée d'amortissement de 60 ans pour toutes les immobilisations et les subventions d'investissement afférentes à la construction du réseau d'assainissement de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche.

toutes les subventions perçues depuis le budget principal.

é : **APPROUVE ces propositions**

8. Lancement des travaux de la 3^{ème} tranche d'assainissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer le projet de la 3^{ème} tranche d'assainissement sous réserve que les subventions demandées le permettent ainsi que la recherche de maîtrise d'ouvrage (assistance).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissances des premiers estimatifs et en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à lancer le projet de la 3^{ème} tranche d'assainissement et à demander les subventions afférentes (Conseil général, agence de l'eau, réserve parlementaire..) et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage et à signer tous les documents s'y rapportant.

9. Lancement de l'étude de la rénovation de l'ancienne école

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer l'étude de la rénovation de l'ancienne école, sous réserve que les subventions demandées le permettent, ainsi que la recherche de maîtrise d'ouvrage (assistance).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à lancer l'étude de la rénovation de l'ancienne école et à demander les subventions afférentes (Conseil général, agence de l'eau, réserve parlementaire..) et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage et à signer tous les documents s'y rapportant.

10. Voirie communales

Une réflexion s'impose pour savoir si les voies des lotissements en cours de construction doivent être rétrocédées à la commune. La commune n'étant pas compétente en matière de voiries, la question sera débattue au niveau de la Communauté de communes.

11. Chemin piéton

M. le maire présente au conseil les plans reçus de la Communauté de Communes du futur chemin piéton. Malgré un plan fourni par la communauté de communes qu'il faudra faire compléter afin d'avoir plus de détails sur l'ouvrage, les travaux devraient débuter dans la 1^{ère} quinzaine de novembre.

12. Questions diverses

- a. Une entreprise extérieure viendra prêter main forte à notre employé communal pour le faucardage et le désherbage de la STEP avant l'hiver.
- b. Déneigement : tout est prêt pour affronter les intempéries.
- c. Le maire rappelle qu'un planning des priorités des projets voiries a été réalisé en partenariat avec la communauté de communes en tout début d'année et qu'il est primordial de le faire valoir par les délégués voiries de notre commune lors des commissions voiries de la communauté de communes.
- d. Une réunion de la commission communication aura lieu le 18 octobre prochain pour la réalisation du flash infos.
- e. Rénovation de l'ancienne école : Le cabinet d'architecte consulté présentera son projet d'ici 15 jours.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

0%.

é à maintenir le SIVU avec toutes ses prorogatives. L'école a

accueilli 150 élèves.